

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Kautenbach

Séance publique du 02 mars 2004.

Date de l'annonce publique de la séance : 24.02.2004.

Date de la convocation des conseillers : 24.02.2004.

Présents: MM. Romain Kaiser, bourgmestre
Jules Barthel, René Kneip, échevins
François Boumans, Michel Klein, Trudi Zorzi, conseillers

Absents: MM. ---

No : 4



Objet: **Règlement portant dénomination des rues dans les localités de Kautenbach, Alscheid et Merkholtz.**

Le conseil communal,

Vu la circulaire n° 2101 du 8 juillet 1999 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et concernant la constitution d'un registre national des localités et des rues ;

Considérant qu'actuellement les immeubles construits des trois localités de la commune de Kautenbach sont numérotés en séquence et qu'une dénomination des rues distinctes fait défaut ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder d'urgence à la dénomination des rues sur tout le territoire de la commune de Kautenbach et d'attribuer aux immeubles construits une nouvelle numérotation, en tenant compte des espaces libres à la construction ;

Considérant qu'à partir du 6 septembre 1999, la tenue à jour de la base des données sera assurée par l'administration du cadastre et de la topographie et ceci sur base des communications transmises par les administrations communales ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

approuve à l'unanimité des voix

d'attribuer les noms de rues suivantes aux différentes localités de la commune, à savoir :

KAUTENBACH

Op der Gare ; Bei der Millen ; An der Ae ; Konstemer Strooss ; Duerfstrooss ; Am Eck ; Op der Schleid ; Um Plohn ; Alschter Bierg ; Alschter Strooss ; An der Weierbaach ; A Laeschent ; Um Ge'pchen ; Am Blummendall ;

ALSCHEID

Um Konerhaff ; Mäerkelzer Strooss ; Op der Héicht ; Duerfstrooss ; Kierchbiérg ; Schoulbiérg ; Um Bëchel ; Schüttbuerger Millen ; Beim Donatus ;

MERKHOLTZ

Duerfstrooss; Um Beischent; Bei der Kierch; Um Knupp; Am Dellewee;
Mäerkelzer Millen; Op Frounerwaasser;

d'attribuer aux rues citées ci-dessus les numéros inscrits sur le relevé en annexe.

La présente délibération est transmise pour approbation à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, pour exécution à l'Administration du Cadastre et de la Topographie, aux bons soins de Monsieur le Commissaire de District à Diekirch.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Bourgmestre, Le Secrétaire,



[Handwritten signatures of the Mayor and Secretary]